

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 SEPTEMBRE 2026 à 18h30

L'an deux mil vingt-six, le quatorze Septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Lucie BENOIST,

Présents : Madame BENOIST Lucie, Monsieur CHARPENTIER Dylan, Monsieur CUENOUD Pierre, Monsieur DA SILVA REIS Kevin, Madame FOURNIER Nadia, Madame LHOMME Anaïs, Madame PEREZ Stéphanie, Monsieur ROBERT Jacques

Absents : Monsieur PETIOT Rudy, pouvoir à madame BENOIST
Madame TUDOUX, pouvoir à monsieur DA SILVA REIS
Madame BAULOT, pouvoir à monsieur CHARPENTIER

PAS de SECRÉTAIRE DE SÉANCE volontaire

Convocation du 04 septembre 2026

Madame LHOMME et M. ROBERT informent qu'ils enregistrent la séance, Mme la Maire ouvre la séance.

Madame BENOIST propose de valider le PV précédent du 30 juillet 2026, M. ROBERT est contre car ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour. **10 POUR / 1 CONTRE**

Madame BENOIST propose l'ajout de 3 points :

1^{er} ajout : Isolation des logements Champ Merle devis

2^{ème} ajout : Demande de subvention par l'association Comité des fêtes de TOUTRY.

3^{ème} ajout : Création d'un contrat CDD de 35h00 pour suppléer au poste d'agent technique **ACCORD à l'unanimité**

Le 1^{er} ajout : Isolation des logements Champ Merle : devis entreprises BOIVIN et GS menuiserie

M. DA SILVA REIS explique ce que le SICECO préconise pour l'isolation des appartements au-dessus du local des pompiers. Il détaille les devis des entreprises BOIVIN et GS MENUISERIE et met en évidence les différences entre les deux. L'ensemble du conseil remarque que le taux de la taxe est différent. 5,5% pour GS menuiserie et 20% pour l'entreprise BOIVIN.
La décision est prise de reporter ce point afin d'éclaircir la question.

Le 2^{ème} ajout : Demande de subvention par l'association Comité des fêtes de TOUTRY 2026-946

Cette association a été créée il y a quelques mois par des membres du conseil, sa présidente demande une subvention communale de 3 000€ afin de pouvoir commencer les activités et notamment le loto du 26 octobre. Mme la Maire précise, tous les bénéfices de l'association seront reversés à la Commune, ce qui remboursera très rapidement cette subvention.

M. ROBERT dit que toutes les associations de la commune devraient recevoir cette même subvention. Mme la Maire rappelle qu'il est au bon vouloir des présidents d'association de demander une subvention. Si tel est le cas, elles doivent rendre des comptes, ce qu'elles ne souhaitent pas toutes faire. Nous n'avons absolument pas à leur imposer. Néanmoins Mme la Maire invite les 5 associations du village à demander une subvention, ce sera étudié.

M. ROBERT demande la composition du bureau de **l'association Comité des fêtes de TOUTRY**, il est répondu : présidente madame TUDOUX, vice-présidente madame LHOMME, trésorière madame FOURNIER, secrétaire M. CHARPENTIER et vice-secrétaire madame BENOIST. M. ROBERT dit que ce n'est pas légal. Madame BENOIST répond, cette association a été ouverte en toute légalité. M. CUENOUD intervient, cela se fait beaucoup dans les autres communes, comme à SEMUR EN AUXOIS.

M. Jean-Jacques BENOIST, ancien maire présent dans le public, demande la parole et elle lui est donnée, il voit ça comme un emprunt.

M. ROBERT demande comment l'association compte rembourser la subvention. Les membres expliquent comme précédemment que tous les bénéfices lors des manifestations seront reversés à la Commune sous forme de dons.

M. ROBERT demande dans quel budget va être prise cette subvention, la réponse sera donnée lors du prochain conseil.

Mme la Maire demande aux membres de l'association de sortir de la salle car ils ne peuvent pas voter cette demande de subvention.
5 POUR 1 CONTRE sur 6 votants

3^{ème} ajout : CDD d'un an pour palier à une vacance temporaire d'emploi d'un fonctionnaire en disponibilité 2026-947

Madame la Maire rappelle la situation de l'agent technique 2^{ème} classe fonctionnaire en disponibilité pour convenance personnelle pour une durée d'1 an depuis le 1^{er} septembre 2026. Elle propose de suppléer ce poste permanent par la création d'un CDD d'1 an, vacance enregistrée auprès du CDG21 offre n°0021260818000126 - Agent d'entretien des espaces verts (h/f) publiée sur le site emploi.territorial.fr, renouvelable jusqu'à la reprise du titulaire du poste

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** la création d'un CDD d'un an renouvelable jusqu'à la reprise du titulaire du poste pour palier à la vacance temporaire d'emploi dans l'attente du retour du fonctionnaire titulaire du poste ; **DIT** que la rémunération sera basée sur l'IM 417 IB 473 ; **DIT** que les crédits nécessaires inscrits au budget primitif 2026 sont suffisants et **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires.

10 POUR et 1 ABSTENTION

1 – Retraits des délibérations prises à tort, étant donné les délégations données à Mme la Maire.

Des délibérations ont été prises à tort car Mme la Maire avait les délégations requises.

La responsable du pôle Conseil et Contrôle de légalité de la préfecture de Dijon a envoyé un mail à l'ensemble des membres du conseil municipal pour expliquer ce point.

Les délibérations concernées à retirer seront listées lors du prochain conseil.

2- Vente de ferraille

En août, la vente de ferraille à l'entreprise de M. STEPHAN a rapporté 72€. M. ROBERT demande où va aller l'argent, Mme la Maire répond dans les caisses de la Commune. M. ROBERT veut savoir qui a fait le travail de tri, si c'est l'employé communal, ce montant devrait lui revenir. Mme la Maire répond qu'il s'agit de madame FOURNIER qui a nettoyé le lavoir avec M. HOUZELLE Benoit en CDD au mois d'Août.

3 - Adhésion au groupement de commande de travaux voirie via la CCTA 2026-948

M. DA SILVA REIS Kevin, présent à la réunion préparatoire, explique la proposition de la CCTA ; aussi, Mme la Maire expose :

- La Commune a la possibilité de réaliser ses travaux de voirie 2027, 2028 et 2029 dans le cadre d'un groupement de commandes. Ainsi, elle n'a pas besoin de passer elle-même de marchés de voirie et profite ainsi des prix d'un marché groupé.
- La Commune peut adhérer au groupement de commandes voirie même si elle n'a pas de travaux de voirie prévus en 2027, 2028 ou 2029. Par contre, si la commune adhère au groupement de commandes et si la commune réalise des travaux de voirie en 2027, 2028 ou 2029, ceux-ci devront obligatoirement être réalisés via ce groupement de commandes.
- La convention de groupement de commandes, annexée à la présente délibération, définit les modalités de fonctionnement de ce dernier et prévoit notamment la désignation de la Communauté de communes des Terres d'Auxois – CCTA comme coordonnateur du groupement.
- Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** d'adhérer au groupement de commandes pour des travaux de voirie 2027-2028-2029 ; **DIT** déjà adhérer à Ingénierie Côte-d'Or (ICO) ; **ACCEPTE** de verser 2,03 % du coût prévisionnel des travaux HT à ICO pour ses missions de consultation des entreprises et d'assistance à la passation des contrats de travaux ; **ACCEPTE** de confier à ICO la direction de l'exécution du contrat de travaux ainsi que l'assistance lors des opérations préalables à la réception et de lui verser 2,03 % du coût réel des travaux HT *s'ajoutant aux 2,03 % pour l'assistance à la passation des contrats de travaux* et **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires.

VOTE POUR à l'UNANIMITÉ

4 - Recrutement d'un SNU pour les écoles 2026-949

Mme la Maire explique l'idée du recrutement d'un jeune en service civique (SNU) pour aider M. RENEVRET, maître et directeur de l'école primaire de Toutry, ayant 4 niveaux dans sa classe. Cette personne serait indispensable pour aider les enfants dans les apprentissages et pour la vie quotidienne de la classe.

Cependant, l'ouverture d'une demande d'un jeune en service civique un gros dossier, surtout l'acquisition d'un agrément, faute de temps pour cette année. Aussi, un contrat CDD de 27h00 par semaine en période scolaire est donc proposé à la place de ce SNU, du 15 septembre 2026 au 02 juillet 2027 inclus.

VOTE POUR à l'UNANIMITÉ

5 - Désignation d'un représentant CLECT 2026 – 950

Par délibération n°2026-026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Commune des Terres d'Auxois - CCTA a créé une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - CLECT composée d'un nombre de représentants par commune égal à celui du Conseil Communautaire. Pour la Commune de TOUTRY, 1 seul membre est à nommer. M. DA SILVA REIS est retenu pour être le représentant CLECT à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Madame de maire fait un point sur ce qui s'est passé depuis le dernier conseil

- ✓ Rencontre avec M. STEPHAN, ferrailleur, qui va installer une casse sur la parcelle qu'il a acheté à l'entrée du village. Un plan réaliste a été réalisé avec lui pour se rendre compte au mieux de ce que cela va donner. Le projet est riche, sérieux et réfléchi.

- ✓ Seront proposées de nouvelles activités au *Mille Club* : du judo le lundi soir et du Yoga le jeudi matin en plus du karaté le mercredi.
- ✓ Nous accueillerons un stagiaire auprès des services techniques communaux durant le mois d'octobre.
- ✓ Concernant la réouverture de la salle des fêtes la guinguette, nous avançons avec la personne de la CAUE - Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, une demande de certificat d'urbanisme opérationnel vient d'être déposée pour que l'on puisse avancer dans le projet.
- ✓ Les travaux des écoles ont été réalisés pendant les vacances d'été : le mur entre les deux classes a été cassé, le portail a été remis aux normes, un système d'ouverture à distance a été installé et des télécommandes seront données à chaque personne habilitée.
- ✓ M. CHARPENTIER informe qu'il a rendez-vous le vendredi suivant avec une personne pour un devis d'installation d'une climatisation de l'ensemble du bâtiment car des aides de l'état seront proposées en 2027.
- ✓ Le lavoir et le local des employés communaux ont été rangés par les adjoints fin août pour rendre plus agréable la salle de pause, y ont été installés un frigo provenant du *Mille Club* et une cafetière neuve. Un grand nombre de panneaux de signalisation ont été retrouvés.
- ✓ M. ROBERT demande si un frigo a été installé à l'APC. Madame BENOIST répond non, elle n'a pas l'obligation de mettre un frigo à l'APC. Elle explique, les employés communaux travaillent 8h par jour avec une pause méridienne durant laquelle ils mangent, il faut donc mettre un frigo à leur disposition pour leurs repas.
- ✓ La pharmacie des employés communaux a été réapprovisionnée et un kit de secours a été mis dans le camion des services techniques.
- ✓ Un service de transport en collaboration avec les taxis DUBOIS, est proposé aux habitants deux samedis matin par mois. M. ROBERT pense que cela fera du mal aux commerçants de TOUTRY. Ce service est proposé pour emmener les habitants au marché et dans les divers magasins d'AVALLON. Une participation financière à hauteur de 12€ des usagers sera demandée. Pour information une réunion de CCAS est d'ailleurs prévue le 23 septembre.
- ✓ Un message à GROUPAMA a été envoyé pour demander une formation aux gestes de premiers secours pour les conseillers et employés municipaux et pour les habitants. Ce message est resté sans réponse. M. ROBERT dit que les pompiers la proposent. Faux, Mme la Maire affirme qu'ils ne le font pas, contacté M. PAYEBIN chef de centre de Toutry confirme, pas de formation de ce type dispensée au CIS. Mme la Maire insiste, la Commune est assurée chez GROUPAMA donc il faut profiter de leurs services.
- ✓ Le forum des associations a eu lieu le samedi 5 septembre au *Mille Club*. Il est envisagé des modifications pour l'année prochaine.
- ✓ Il se prépare le loto, le défilé d'halloween, le concours de soupe et la fête des lumières par l'association Comité des fêtes de TOUTRY
- ✓ Un point sur les différents achats effectués depuis le dernier compte rendu est fait.
- ✓ Mme la Maire a contacté les pépinières de DIJON, 2 arbres n'ayant pas repris sur les 9 plantés place de Verdun seront changés courant novembre pour la somme de 100€ (2 nouveaux transport compris).
- ✓ Mme la Maire explique avoir contacté des revendeurs de fioul pour faire un regroupement de commandes. Les sociétés contactées sont incapables cette année de proposer ce service car le prix du fioul est trop fluctuant d'un jour à l'autre.
- ✓ Mme la Maire informe le conseil de son projet d'investir dans des cuves de récupérateur d'eau afin de pouvoir arroser les fleurs du village lors de canicule et des restrictions d'eau. Elle aimerait pouvoir proposer aux habitants des cuves à des prix attractifs en commandant en gros volume. Le projet est à étudier.
- ✓ Madame FOURNIER et madame BENOIST se sont rendues à une réunion CDG21. Cette réunion était très intéressante. Un grand nombre d'informations concernant la gestion du personnel a été apporté lors de celle-ci.
- ✓ Pour terminer Mme la Maire souhaite redynamiser les commissions en donnant aux élus des missions à réaliser en priorité :

Commission école : projet de climatisation réversible

Commission travaux, voirie, lotissement : travaux rue de la bard

Commission bâtiment publics, commerce, artisanats et ordures ménagères : voir les travaux à effectuer à la boulangerie et récupérer les cartes de visites des entreprises de TOUTRY.

Commission environnement et fleurissement : envisager les fleurs à mettre dans les gros pots achetés en juin ainsi que des massifs dans le village

Commission cimetière : voir avec la marbrerie BRENOT de La Roche en Brenil pour remettre des cailloux devant certaines tombes et envisager une extension

Commission Fêtes et cérémonies ; anticiper les prochaines fêtes

Commission Sport et associations : trouver une association qui proposerait de la danse et faire compléter les feuilles de renseignement aux associations

Commission communication : faire évoluer le site internet www.toutry.fr et promouvoir les manifestations

Commission Salles des fêtes : mettre à jour les états des lieux et les règlements intérieurs des salles

- ✓ Éclairage public : M. DA SILVA REIS responsable des commissions Bâtiments et Travaux, a fait un point sur les lumières défectueuses et dangereuses. La société de maintenance en charge de ces changements passera début novembre.
- ✓ M. DA SILVA REIS demande de réfléchir à un budget pour le passage au led en collaboration avec le SICECO. Concernant les décorations lumineuses de Noël, des devis sont en cours pour en acheter de nouvelles. Des prises électriques sur les poteaux non équipés, devront être installées, leur coût estimé par le SICECO est d'environ 1800€ pour 5 poteaux.
- ✓ M. DA SILVA REIS propose également une réflexion sur l'enfouissement des lignes électriques, il reste deux tranches à faire et l'éligibilité est tous les 3 ans.

M. ROBERT est mécontent car sur le dernier PV son nom n'a pas été cité lors de ses interventions dans les questions diverses.

M. ROBERT demande des nouvelles des bacs jaunes. Mme la Maire dit ne pas en avoir. Elle attend la réunion de la CCTA prévue pour avoir rapidement la réponse. M. ROBERT informe que les habitants pourront garder l'usage de leurs bacs jaunes facturé entre 40 € et 50 € par an.

M. ROBERT demande dans quelle commission TOUTRY s'est mise à la CCTA. Mme la Maire répond dans aucune commission mais elle assiste aux réunions de Conseil Communautaire à titre de membre.

M. ROBERT demande où sont les 6 climatiseurs achetés par l'APE et la mairie pour l'école de TOUTRY. Madame BENOIST répond une nouvelle fois que seuls 4 climatiseurs ont été achetés uniquement par l'APE de TOUTRY pour les élèves de l'école et aucun par la Commune.

M. ROBERT demande si le budget « fêtes et cérémonies » a été dépassé ainsi que le budget « fleurissement ». Madame BENOIST répond qu'aucun budget n'est dépassé pour le moment.

M. ROBERT demande à M. CHARPENTIER pourquoi il achète ses timbres ailleurs qu'à l'APC de TOUTRY. Madame LHOMME répond que tout un chacun a le droit d'acheter ses timbres où il le souhaite. M. ROBERT lui répond « toi je te cause pas !! ». M. CHARPENTIER lui explique que c'était une lettre recommandée avec accusé de réception à son intention et qu'il ne voulait pas qu'elle parte de l'APC de TOUTRY. M. ROBERT affirme qu'il y a eu 15, 12€ de lettre recommandée et 103€ de timbres achetés ailleurs qu'à l'APC de TOUTRY. Madame BENOIST demande comment M. ROBERT a obtenu ces informations, celui-ci répond, de la poste d'AVALLON par téléphone.

Madame FOURNIER explique s'être fait agresser lors de son dernier passage à l'APC Toutry, c'est pourquoi elle n'y va plus. Un nouveau téléphone a été acheté en remplacement de celui acheté pourtant en juin, en panne.

Madame FOURNIER informe que plusieurs habitants se plaignent de la caméra de chasse se trouvant sur la façade de la maison en face de la mairie. M. ROBERT répond qu'il va la retirer car elle ne fonctionne pas.

*À ce moment un incident survient :

madame BENOIST découvre sur son épaule une grosse araignée, dans un geste réflexe, la bestiole est projetée malheureusement sur madame LHOMME, sa voisine. Madame LHOMME ayant une énorme phobie de ces bêtes, entre dans une peur panique et hurle. M. ROBERT lui a fait une remarque déplacée sur cette réaction et madame LHOMME, incontrôlable lui répond grossièrement. *

M. MORLIER, présent dans le public, demande que les bacs de collecte de vêtements relais soient vidés et retirés. Mme la Maire dit qu'elle va téléphoner pour agir en ce sens.

Madame la Maire clôt la séance à 20H

Après lecture en Conseil Municipal réuni le **13 OCT. 2026**, ce PV est approuvé

Signatures : pas de secrétaire de séance

Mme la Maire : Lucie BENOIST

